



PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 mai 2019

Présidence : Mme Véronique BÜRKI

1. Appel : 77 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER, Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALTIERI Luigi, ANNEN Valérie, BADERTSCHER Elisabeth, CATTIN André, DARBRE GUBBINS Florence, DUTRUY Gustave, FAVRE Suzanne, FREI Maurice, HAINARD Jean-Michel, KARCHER Christian, KIRCHNER Volker, LOPEZ-MARTINEZ Juan, LUGEON David, MÖHL PIGNATELLI Paola, PAREDES Xavier, TRIPET Olivier, URFER Julien,

Absents : AVDIU HALIMI Liridona, DONNET Jonas, LAZCANI Amparo, NILSSON Hans Rasmus, UDASSE Christian, WEAVER Mark

2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à M. le Secrétaire suppléant, d'autant que l'exercice n'était pas des plus simples.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute un point 28bis « Interpellation de M. Léon DE PERROT intitulée « Arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, et après ? » ». D'autre part, en accord avec M. Yvan RYTZ, la réponse à l'interpellation de M. Pierre PATELLI sera traitée avant la réponse à la première interpellation de M. Yvan RYTZ.

Mme Corinne VIOGET KARADAG signale que, pour le point 15, elle n'a pas reçu la réponse à son interpellation. En effet, celle-ci sera donnée le mois prochain.

Mme Béatrice ENGGIST demande l'ajout d'un point 15bis, intitulé « Divers en rapport avec la séance du 1^{er} avril 2019 ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 1 non.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente rappelle que nous sommes toujours dans l'attente des rapports N° 123, 134 et 138. Même si elle a fait appel au bon sens de chacun, espérant que ces rapports arriveraient rapidement, force est de constater que ce n'est toujours pas le cas. Les six mois ont été largement dépassés et le Bureau demande expressément aux 1^{ers} nommés de rapporter pour le Conseil du mois de juin.
- Le Bureau a reçu la démission de M. Frédéric TSCHUY du Conseil communal, du Conseil intercommunal de PNR et de la commission de recours en matière de taxes dont Mme la Présidente en donne lecture.
- Le Bureau souhaite rappeler que le secrétariat ne transmet aucune information pour des conférences, débats ou autres et ce, quel qu'en soit le sujet. Le problème étant que si on le fait pour une personne, il faudra le faire pour tous sans pouvoir trouver une limite. Le

Bureau rappelle également que les informations détenues par le secrétariat sont confidentielles et à usage exclusif des affaires du Conseil.

- La sérénade aura lieu le lundi 17 juin, comme déjà annoncé, et se déroulera sur le site du Giron de la jeunesse. Apéritif dès 18h30, la fanfare se produira à 20h. Mme la Présidente a réussi à les convaincre, car elle n'était pas vraiment sûre que la Municipalité ait le temps de répéter correctement. Cela dit s'ils veulent nous interpréter quelque chose, ce sera avec une immense joie que nous les écouterons. Elle demande aux Conseillers de s'inscrire auprès de la secrétaire dès réception de l'invitation officielle.
- Le repas du Conseil a toujours lieu le 27 mai prochain, malgré le peu d'inscriptions actuelles. Même si elle a ouï dire que certains n'apprécient pas du tout l'idée d'amener une salade ou un dessert, ce qu'elle trouve dommage, d'autres ont peut-être oublié de s'inscrire. Elle demande de le faire au plus vite et attire l'attention que, côté apéro, nous sommes assez pourvus. Mme Aurélie HEGETSCHWEILER revient sur le budget qui a été réduit, à l'instar d'autres services communaux, et que chaque Conseillers et Conseillers sont donc priés d'amener une salade, un dessert ou quelque chose pour l'apéro, pour une quantité de 3-4 personnes. Après un rapide calcul, en imaginant que 60 Conseillers viennent à cette soirée, il y aura donc potentiellement à manger pour 240 personnes, en plus des grillades fournies. Le parti socialiste propose une autre méthode et ceci afin, notamment, d'éviter le gaspillage. Ils proposent de léguer les jetons de présence de cette séance. De cette manière, la personne en charge de cette soirée, organise, grâce à cette cagnotte, une commande chez des commerçants nyonnais. Ainsi, les salades, l'apéro et le dessert seront commandés pour le nombre de personnes inscrites. M. Christian PERRIN, pour une fois, est d'accord avec cette proposition du parti socialiste et soutient cette idée. M. Jean-Pierre VUILLE, après un autre calcul, fait remarquer que cela fait une cagnotte de plus de CHF 1'400.-. Mme Hegetschweiler suggère de léguer le surplus à une œuvre caritative locale. La proposition est acceptée à une large majorité.
- Mme la Présidente signale avoir reçu un courrier du service juridique et législatif du canton de Vaud, suite au recours déposé par certains Conseillers contre la décision du Conseil sur le préavis N° 141/2018. Le recours apparaît irrecevable, en l'espèce, le Tribunal cantonal est l'autorité de recours. Les recourants ont jusqu'au 17 mai 2019 pour se déterminer.
- Le Règlement sur les heures d'ouverture des commerces a été reçu en retour signé par le Canton. L'approbation a été publiée dans la FAO du 10 mai 2019.
- Mme la Présidente avait annoncé qu'elle se représenterait à la présidence pour une nouvelle année lors de la précédente séance. Tout le monde a compris qu'il s'agissait d'une blague du 1^{er} avril et au vu du dernier Conseil, elle renonce, les Conseillers n'auront pas à subir son « humour » une année supplémentaire.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES signale que le Conseil intercommunal de l'APEC a voté favorablement, à la quasi-unanimité, le projet de régionalisation de l'épuration. Afin d'avancer au plus vite dans l'élargissement de l'association aux communes encore non-membres, le COPIL travaille actuellement sur des points à régler et les conditions pour cette adhésion. Cela permettra dès lors de travailler efficacement, grâce à cette nouvelle gouvernance, sur l'aspect technique de la STEP régionale. Cet automne, un préavis sera déposé pour valider le fait de rejoindre l'association et valider les statuts révisés.

6. Communication de la COREG

M. Robert JENEFSKY fait un résumé de la séance du Conseil intercommunal qui a eu lieu le 2 mai dernier à Trélex. La séance du Conseil intercommunal s'est tenue en présence de délégués représentant 41 communes, dont 37 DISREN, et 118 voix dont 110 DISREN. Tous

les documents relatifs à la séance peuvent être téléchargés à l'URL <https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-2-mai-2019-a-trelex/>

a. Assermentations et élections

Cinq délégués et/ou suppléants ont été assermentés.

Le nouveau secrétaire général de Région de Nyon, Olivier Haener, est entré en fonction le 1er avril 2019.

b. Préavis

Trois préavis (tous DISREN) ont été approuvés à une large majorité, soit :

- No 39-2019-DISREN Extension de l'Usine à Gaz, Nyon
- No 42-2019-DISREN Soutien à la réalisation de la Maison des vins de la Côte, à Mont-sur-Rolle
- No 43-2019- DISREN Réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy

Trois préavis ont été déposés :

- No 45-2019 Comptes 2018
- No 46-2019-TP Renforcement de l'offre TP nocturne dans le district
- No 47-2019-TP Poursuite des mesures de promotion de la mobilité

c. Interventions

- Un postulat de Michel Girardet, Gland, demandant la mise en place d'une politique régionale de soutien au sport, a été envoyé en commission.
- Alain Barraud, syndic de Chavannes-de-Bogis, a fait une interpellation sur les blocages routiers dans le district et le probable impact du transport d'eau minérale en provenance de Divonne-les-Bains.

d. Communications du Codir

Suite au Forum sur la collaboration régionale, le Codir a développé sa stratégie de communication et a notamment publié les documents suivants (tous téléchargeables du site www.regiondenyon.ch) :

- Une réfutation des « commentaires incorrects et inexacts actuellement diffusés à l'égard de la Région »
- Un dépliant, « Chiffres-clés du district 2019 »
- Des « Propositions de mise en œuvre » suite au Forum sur la collaboration régionale
- Le Bilan 2018 du programme TP
- Le Rapport annuel 2018.

La COREG encourage vivement les membres de notre Conseil à prendre connaissance de ces documents qui mettent en évidence la valeur ajoutée de Région de Nyon, en particulier pour notre ville.

Face à l'opposition ou l'hésitation d'un certain nombre de communes-membres à rendre le DISREN obligatoire lors de la future révision des statuts de Région de Nyon, le Codir proposera de reconduire le DISREN sur base volontaire, avec un certain nombre de modifications, pour une durée de cinq ans. Un préavis sera soumis au Conseil intercommunal en juin.

Parmi les autres communications intéressant directement la ville de Nyon :

- Région de Nyon fournira désormais un relevé annuel DISREN pour chaque commune
- Un contrat de prestations valable 3 ans a été signé avec La Côte Nyon région tourisme
- Le prix à l'innovation de CHF 50'000.- a été remis à l'entreprise AgroSustain de Changins.

Prochaine séance du Conseil intercommunal : jeudi 20 juin 2019 à Gland.

7. Election au Conseil intercommunal de PNR

Suite à la démission de M. Frédéric TSCHUY, SOC, M. Dominique KARLEN présente la candidature de M. Léon DE PERROT. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

8. Réponse à l'interpellation de M. Yvan RYTZ intitulée « Marchés publics : la commune de Nyon utilise-t-elle toutes ses marges de manœuvre ? »

M. Yvan RYTZ remercie la Municipalité pour sa réponse. Il est vrai que la question est épineuse, à commencer par son droit touffu entre son évolution naturelle et une jurisprudence très complexe. C'est un domaine difficile à maîtriser et qui demande de la part de l'administration une connaissance fine des marges de manœuvres qui existent. Cela demande une montée en compétences de l'ensemble de l'administration et la réponse en donne quelques pistes. Il encourage fortement la Municipalité à continuer son travail en la matière, s'agissant en particulier des différents critères dont on va faire la pondération à la fin, avant d'octroyer une adjudication, des critères environnementaux, sociaux (peines conventionnelles, contrôles par carte, égalité salariale) ou des apprentis. Il y a beaucoup à faire et il relate encore que, dans la dernière mouture du règlement municipal, on répond que des pistes vont être étudiées dans ce sens. Il souhaite toutefois demander que la COGES se saisisse du suivi de cette question et voir que des efforts soient faits dans la préparation des dossiers, de telle manière à ce que l'on puisse vraiment utiliser les marchés publics comme levier pour l'économie locale et les entreprises qui jouent bien le jeu.

9. Réponse à l'interpellation de M. Jacques HANHART au sujet de la vente des Services Industriels de Nyon

M. Jacques HANHART fait remarquer que, dans sa réponse, la Municipalité remet sur la table les données du préavis. Or, cela ne répond pas aux questions posées. Quand il demande le prix de vente du réseau, il constate qu'aucun appel d'offres n'a jamais été fait. Comme il l'a expliqué dans l'interpellation, un prix de CHF 49'700'000.- correspond à une valeur comptable mais certainement pas à la valeur marchande du réseau. Ces dernières années de gros investissements ont été réalisés permettant d'assurer la pérennité sur le long terme. Tout ceci concourt à une augmentation de la valeur. Certes une fiduciaire (BDO) a calculé une valeur économique, mais il se demande si elle a les connaissances pour juger la qualité intrinsèque d'un réseau électrique ou de gaz. Ce ne sont pas des professionnels de ces techniques. Les câbles électriques posés en souterrain ont une très longue durée de vie si aucune machine ne vient les abimer. En ville, il existe de nombreux câbles en papier et plomb qui ont plus de 50 ans et peuvent encore durer. De plus, le prix de transfert à la nouvelle société a été calculé pour laisser une marge de manœuvre maximale à la future direction.

La Municipalité explique que la valeur du réseau est celle utilisée pour calculer les tarifs de transport de l'électricité. Cette valeur est supérieure à la valeur comptable. Il se demande s'il ne faudrait pas augmenter la valeur comptable. Concernant le prix de l'électricité, la Municipalité dit que le marché est régulé. Certes l'ELCOM est le Monsieur Prix de l'électricité afin d'éviter que les clients captifs ne soient par trop pénalisés. Il constate sur le site de l'ELCOM que l'électricité a augmenté de 15% environ entre 2018 et 2019, ceci n'est pas une petite hausse, et il ne se rappelle pas d'une annonce au Conseil communal. Elle parle également de la marge brute qui va baisser de CHF 95.- à CHF 75.- par client au début 2020. Il demande comment ils vont baisser les charges de 20% en gardant les bénéfiques sans toucher au personnel ou, si c'est pour cela qu'ils ont monté le prix de 15%. En cas d'autonomisation, il demande également si le principe (poche gauche – poche droite) sera maintenu. Enfin, la Municipalité écrit que le « prix marché » est plus élevé que ceux des clients captifs. Il espère que Paléo a bien retenu ceci pour acheter son électricité aux SIN en 2019 et non à Romande-Energie. Quant aux compétences en gestion énergétique des bâtiments il demande si elles sont dépendantes de personnes en interne ou externes.

10. Réponse à l'interpellation de M. Jacky COLOMB intitulée « Le quartier du Martinet s'est-il définitivement endormi ? »

M. Jacky COLOMB remercie la Municipalité pour sa réponse, elle appelle cependant à quelques constatations. Le refus de la Petite Ceinture date de 2006. Depuis, la Municipalité a eu bien du temps et des opportunités pour trouver des solutions aux quartiers situés en bordure de son tracé présumé. Or, au cours des législatures qui se sont succédé, hormis le PQ Morâche, aucun autre avancement significatif n'est apparu. En 2016, la Municipalité

voulait acheter pour CHF 30 millions la parcelle 1513 (Petite Prairie) dans le but avoué de ralentir le développement au nord de la ville pour ne pas prêter celui des quartiers derrière la gare. Trois ans plus tard, la situation au Martinet et à Gare Nord n'a pas bougé d'un iota. De nouvelles études vont être entreprises par la même personne qui, à l'époque, siégeait dans les rangs du Conseil et jugeait que le temps des études était terminé et qu'il fallait avancer rapidement sur ce dossier. Il est intéressant de noter qu'à la place des études pour un nouveau PQ qui auraient pu aboutir aux agencements souhaités par l'Urbanisme, le service n'a rien moins tenté qu'une modification du PQ actuellement en force, des modifications apparemment très risquées puisqu'elles ont conduit au succès de l'opposition des propriétaires voisins.

Dans sa réponse d'aujourd'hui, la Municipalité nous fait savoir qu'un nouveau plan de quartier va être mis à l'enquête, nous nous en réjouissons. Il y aura donc de nouvelles études, assorties de nouvelles demandes de crédits et nous nous en réjouissons un peu moins. On est en droit de s'étonner de ce revirement proposé par le service de l'Urbanisme et le Conseil sera sûrement très intéressé d'en connaître les raisons.

Enfin, dans sa réponse, la Municipalité ne dément pas les montants des pertes sur DDP. On peut donc raisonnablement penser que la Commune subit et subira encore dans les années à venir un manque à gagner de l'ordre de CHF 2 millions par année. Si l'on ajoute à cela la totalité des dépenses consenties pour les PQ de Martinet et Gare Nord, on ne peut que déplorer une dissipation des ressources financières de la Ville à mettre en exergue au moment où tout un chacun s'interroge précisément sur l'avenir des finances de la Commune. Dès lors, il espère vivement que la Municipalité se montrera très attentive à l'élaboration, si possible définitive, de ce plan de quartier et qu'elle prendra toutes les précautions et garanties pour assurer la cohérence entre les PQ sus-mentionnés.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souhaite apporter un complément à ces propos. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas contredit le chiffre de CHF 2 millions, qu'ils l'acceptent. Il précise que ce montant aurait pu hypothétiquement exister s'ils n'avaient fait que des logements en PPE à la meilleure des valeurs. Ce qui ne serait pas compatible avec la politique de la Municipalité par rapport aux logements. Il ne veut pas rentrer longuement dans le débat par rapport à l'enlisement du projet, mais il est vrai que le temps nécessaire pour repartir avec un nouveau projet après un refus est souvent sous-estimé. Il rappelle encore qu'un chef de projet avait été proposé pour avancer, la raison étant que la commune est à la fois propriétaire et autorité qui délivre les permis de construire et surveille la bonne exécution du projet. Quand il y a un promoteur privé, propriétaire de sa parcelle, il avance tous les jours, car il a un intérêt économique très important. Il se trouve que les services de la ville accompagnent aussi bien que possible tous les promoteurs, mais ils n'ont personne qui défend les intérêts de la ville comme propriétaire. Raison pour laquelle un chef de service avait été demandé, refusé par le Conseil, et des compétences manquent pour avancer dans un tel projet. Ce ne sont pas les opposants qui ont gagné la bataille puisqu'ils ne sont pas allés jusqu'à la CDAP, ayant estimé que les chances de succès n'étaient pas suffisamment fortes pour continuer dans cette voie. Ils ont préféré revenir en arrière et imaginer un nouveau plan de quartier avec une densité qui pourrait être nettement supérieure à celle qui existait dans la voie qui était choisie. Il y a certes une perte de temps, mais il y a des recettes liées au parking et cela permettra de chercher une solution qui sera probablement financièrement plus intéressante.

11. *Interpellation de M. Olivier TRIPET concernant l'urgence climatique et réponse municipale.*

En l'absence de M. Olivier TRIPET, M. Laurent MIEVILLE prend la parole. Il remercie la Municipalité pour sa réponse. Tout comme l'interpellation qui avait été déposée par Mme Elise Buckle et M. Pierre Patelli, le 28 janvier dernier, la Municipalité répond principalement en se référant à son programme Nyon-Energie 2018-2021, déposé fin mai 2018. Cependant, entre-temps, beaucoup de choses se sont passées. Il y a eu le rapport du GIEC par rapport à l'évolution des données à disposition des scientifiques pour le changement climatique, la marche pour le climat par de nombreux jeunes dans la rue, et plus récemment un rapport alarmiste et alarmant sur la disparition de la biodiversité. On est dans une situation où il y a effectivement urgence, et il souhaite soumettre à l'issue de la discussion une résolution,

transmise à l'ensemble des groupes du Conseil. Elle est fortement basée sur la résolution votée par le Grand Conseil. Il précise qu'il s'agit d'un engagement moral, cela ne va prévaloir sur le processus de décision habituel qui doit tenir compte des possibilités financières de la ville. Cette résolution vise à soutenir la ville dans ses efforts, accélérer les processus liés au climat. Il s'agit de donner un signal à la Municipalité que ces sujets sont importants.

Il dépose la résolution suivante :

- Le Conseil communal de Nyon déclare l'urgence climatique et reconnaît la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences comme une des tâches les plus prioritaires.
- Le Conseil communal de Nyon examinera l'impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique et, dans la mesure du possible, traitera de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences.
- Le Conseil communal de Nyon se basera, pour des futures mesures de lutte contre le changement climatique, sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), notamment en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Le Conseil communal invite la Municipalité à suivre les mêmes engagements et de contribuer à informer de manière détaillée la population de la Ville de Nyon sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises pour le combattre au niveau communal.

La discussion sur la résolution est ouverte.

Mme Chloé BESSE signale que le parti socialiste salue et soutient la résolution déposée par les Verts libéraux, mais souhaite rappeler plusieurs choses. La question climatique ne peut être présentée comme une question purement écologique, mais doit être abordée comme une question sociale et locale. Nous ne pouvons pas nous contenter de mesures symboliques et devons, en tant que politiques, véritable force de propositions, soutenir, encourager, exiger un plan climat communal qui intègre notamment des modes de consommations responsables. Il y a un état d'urgence climatique et non urgence climatique comme le stipule la demande et le PS a souhaité reprendre la résolution et y soumettre plusieurs amendements, ci-après :

- Le Conseil communal de Nyon déclare **l'état d'urgence** climatique ~~et reconnaît la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences comme une des tâches les plus prioritaires.~~

- **La limitation de l'érosion de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et la réduction de la consommation en énergie et en matériaux sont les tâches prioritaires du Conseil communal et de la Municipalité.**

- Le Conseil communal de Nyon examinera l'impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique et, ~~dans la mesure du possible~~, traitera de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences.

- Le Conseil communal de Nyon se basera **prioritairement**, pour ~~les des futures~~ mesures de lutte contre le changement climatique, sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), notamment en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Le Conseil communal ~~invite demande~~ à la Municipalité de suivre les mêmes engagements et de contribuer à informer de manière détaillée **et régulière** la population de la Ville de Nyon sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises pour ~~le combattre l'endiguer~~.

- **La Municipalité incite et encourage la population à prendre les mesures nécessaires pour préserver l'environnement et la biodiversité, notamment en adoptant des modes de consommation responsables. Elle rend les Nyonnaises et les Nyonnais conscient·e·s de l'État d'urgence climatique.**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT indique que la Municipalité salue avec respect et enthousiasme la proposition de résolution. Vu que c'est un thème fédérateur, il propose que les responsables de partis se mettent autour de la table pour faire une proposition de résolution, mais il souhaite savoir à qui elle est destinée. Il rappelle que cela fait plus de dix ans que la ville a une déléguée au développement durable. Au début il a fallu répondre très régulièrement à de nombreux avis sceptiques sur l'utilité de cette déléguée, ils ont une politique d'encouragement à des mesures nécessaires pour préserver l'environnement et il souhaite au moins que dans la résolution, il soit indiqué qu'ils doivent continuer, voire accélérer. Il souhaite en premier lieu savoir à qui elle est destinée, à la population, au Conseil d'Etat ou à la Municipalité. En fonction du public cible, les mots doivent être différents. Il faut savoir qui va s'engager. C'est un projet fédérateur et il serait possible, au-delà des clivages, de trouver une voie qui donne du sens à une politique et qui parle à la population.

Mme Elise BUCKLE soutient cette initiative dans ses grandes lignes. Elle rappelle que l'urgence climatique, pour les Verts, n'est pas une nouveauté. Le GIEC a été créé il y a de nombreuses années et a déjà tiré la sonnette d'alarme à la fin des années 80. Depuis, la population mondiale a doublé et approchera les 10 milliards d'ici 2050. L'empreinte carbone en Suisse est une des empreintes record. Elle propose plutôt de répondre à l'urgence climatique et pas seulement la déclarer. Raison pour laquelle ils ont pris l'initiative d'organiser un dialogue ouvert à tous, ils pensent qu'il s'agit d'un enjeu majeur et il faut se retrouver pour discuter au-delà des clivages politiques habituels et trouver des solutions innovantes. Il s'agit de penser à long terme, voir quel est le projet pour la ville de Nyon pour les cinq prochaines années, retrouver les valeurs communes par rapport à notre appartenance à la ville. Tout le monde est invité à une soirée de dialogue le 5 juin, soirée qui n'est pas organisée par les Verts, qui sont des facilitateurs, mais animée par une professionnelle du dialogue collaboratif.

M. Laurent MIEVILLE remercie les intervenants. Concernant les amendements, il pense qu'il s'agit ce jour de donner un signal, le travail véritable se fera, en se mettant ensemble et en faisant un travail pratique. Ce qui est proposé est proche de ce que le Canton a accepté, le but n'est pas d'y passer un temps excessif. Une résolution n'est pas impérative, il s'agit d'un souhait exprimé, le but est d'agir ensuite dans un esprit pratique avec des mesures concrètes. La résolution se veut générale, est destinée à la Municipalité et par cohérence, il faut que le Conseil communal accepte ces principes. Si on veut maintenant prendre du temps avec les chefs de groupes, on va perdre du temps précieux qui doit être consacré au travail concret. Les gens attendent un signal sans qu'il ne soit trop élaboré.

M. Léon DE PERROT estime qu'on a eu les signaux, venus en masse, non seulement depuis le début des grèves du climat, mais également depuis les années 70. La question maintenant, ce sont les actions concrètes. Les propositions de modifications de la résolution du parti socialiste, ce sont des manières de pouvoir prendre des mesures concrètes rapidement. De plus, si la résolution ne passe pas, il y a quand même la nécessité de se mettre autour de la table au plus vite.

M. Yvan RYTZ pense que la phase de soutien moral est passée, on entre dans la phase d'actions concrètes. Il entend qu'il y a une volonté de faire adopter des signaux par différents Conseils afin de montrer qu'on est solidaire face à un destin commun. Il pense que le mouvement est positif et mérite d'être souligné. Certaines questions se posent sur le texte politique, qu'on le veuille ou non, et il pense qu'il mériterait d'être rediscuté. Il pense que l'on peut le repousser à la prochaine séance, on n'est pas à une séance près, même si l'urgence est absolue. La séance sera après la soirée de discussions proposée par Mme Buckle et de cette soirée sortira peut-être une proposition de résolution qui sera à la fois forte symboliquement, mais qui aura aussi en son germe une véritable volonté d'action. Il propose de repousser la décision à la prochaine séance.

M. Sacha SOLDINI est surpris par les discussions de ce soir. On voit que le climat touche tout le monde, y compris l'UDC. Or, il se souvient de la dernière séance, lors de laquelle, une partie du Conseil riait aux éclats lorsque l'on parlait de maintenir des arbres en ville. Il va toutefois suivre la proposition de M. le Syndic et de M. Rytz et de reporter la discussion afin que tout le monde puisse amener son grain de sel dans la discussion, afin de ne pas voter dans l'urgence une résolution qui ne sera pas forcément acceptée par tout le monde.

M. David SAUGY propose que l'interpellation soit transformée en postulat à envoyer à une commission. De cette façon, il y aura une structure autour de ces propositions.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES signale qu'une invitation sera transmise sous peu pour le 5 juin pour le vernissage des résultats des MEP pour la passerelle Nyon-Prangins et l'élargissement du sentier de Bois-Bougy, colonne vertébrale des modes doux en ville de Nyon. Ce serait bien qu'une partie au moins du Conseil puisse être présent à ce vernissage.

M. Laurent MIEVILLE revient sur la procédure. Nous avons affaire à une interpellation qui amène à une résolution. Il ne pense pas que l'on puisse la transformer en postulat et l'envoyer à une commission. Il n'est pas convaincu non plus que l'on puisse repousser la discussion d'une résolution ultérieurement. D'une certaine manière, on risque de se perdre dans une discussion qui n'est pas la discussion centrale, mais si techniquement c'est possible, il n'a pas de raison de s'y opposer.

Après quelques discussions sur la procédure à suivre, M. Yvan RYTZ suggère de suivre l'article 82 du règlement qui offre la possibilité, si le tiers des membres l'accepte, que la votation soit renvoyée à la prochaine séance.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il y a eu une interpellation, la Municipalité y a répondu et pour eux le sujet est clos. Suite à cette interpellation, il y a une proposition de résolution. La transformer en postulat signifie qu'une commission va travailler dessus, dire si ce postulat est acceptable ou pas, le renvoyer à la Municipalité. Il pense qu'il faut faire simple, à savoir reporter d'une séance ce projet de résolution, avoir quelques contacts pour avoir un texte fédérateur que tout le monde va applaudir des deux mains. Cela sera ainsi un signal fort du Conseil communal et la Municipalité entendra cette résolution.

Le report de la résolution est voté à l'unanimité.

12. *Interpellation de M. Pierre PATELLI intitulée « Evitons la fin du commerce local, pour une mixité des commerces en Ville de Nyon » et réponse municipale.*

M. Pierre PATELLI est un peu déçu par la réponse de la Municipalité. On a ce problème du commerce local qui est prégnant dans la politique nyonnaise et il avait essayé d'apporter quelques pistes étant donné qu'on ne peut rien faire contre le commerce en ligne ou le commerce transfrontalier, mais on peut avoir un impact sur le prix des loyers. Il sait que ce ne sont pas des théories des plus libérales, et il y a peut-être quelques lacunes. La réponse à sa deuxième proposition sur l'utilisation du sol souligne les exceptions que ferait la Municipalité. Toutefois, il estime qu'il serait intéressant de légiférer sur le sujet.

13. *Interpellation de M. Philippe KURATLE intitulée « Quid des relations entre les entreprises et la Municipalité » et réponse municipale.*

M. Philippe KURATLE remercie la Municipalité pour sa réponse. Il a bien compris que ce n'est pas dans les habitudes de la Municipalité de s'exprimer sur l'action d'un de ses collaborateurs. Il est satisfait de la réponse.

14. *Interpellation de M. Yvan RYTZ intitulée « Mettre la 5G avant la santé ? Le principe de précaution face aux enjeux commerciaux et réponse municipale*

M. Yvan RYTZ souligne qu'entre le moment où l'interpellation a été déposée et sa réponse, le terrain a un peu évolué, notamment avec des moratoires décrétés sur l'implémentation de nouvelles antennes. On voit que sous la pression des opérateurs, on va très vite sur la question de la 5G, probablement trop vite si l'on en croit le principe de précaution. Il remercie la Municipalité pour sa réponse et le point de la situation. On aura sans doute l'occasion de débattre à nouveau dans d'autres cénacles. Il invite toutefois la Municipalité à étudier ce qui figurerait dans la dernière question, à savoir la possibilité qu'elle a, d'exiger une planification territoriale.

15. *Interpellation de Mme Corinne VIOGET intitulée « Egalité salariale entre femmes et hommes: situation de la Commune de Nyon » et réponse municipale.*

La réponse sera donnée ultérieurement.

15bis *Divers en rapport avec la séance du 1^{er} avril 2019.*

Mme Béatrice ENGGIST a été abasourdie en entendant les propos de Monsieur le Municipal Maurice Gay, et pour être sûre d'avoir bien entendu, elle a vérifié dans le PV du dernier Conseil. En effet, il a bien dit « La Municipalité ne veut justement pas que les gens boivent l'apéro sur leur balcon !!!! (point 12 avant-dernier paragraphe). » Elle veut bien qu'il s'agisse du 1^{er} avril, malheureusement, ce n'était pas un poisson d'avril, car c'était dit avec sérieux et conviction. Elle se demande depuis quand la Municipalité se permet de dire aux citoyens de quelle manière ils doivent vivre, en précisant où et comment ils doivent se réunir pour boire l'apéro. Ce n'est pas digne d'une démocratie, ni d'un esprit libéral !

M. Jacques HANHART est intervenu lors du dernier Conseil pour refuser l'extension du gaz. Il aimerait rectifier certains commentaires. Il n'était pas question pour lui de couper le gaz à GSK ou qui que ce soit, mais augmenter la section d'une conduite d'un facteur 3 pour plus de gaz et, en plus, doubler les alimentations du réseau lui semblait totalement disproportionné. M. le Syndic a dit que GSK payait CHF 171'000.- par année pour le transport, ce qui sous-entend que le gaz n'est pas acheté aux SI mais sur le marché libre. Il faut relever également que l'amortissement sur 30 ans nous porte à amortir pour la dernière fois la conduite en 2049 pour une installation que nous ne pourrions vraisemblablement plus utiliser. Il demande s'il ne faudrait pas réfléchir à ceci.

M. Victor ALLAMAND revient sur le débat de la Suetaz et les propos de M. le Municipal Maurice GAY qui indiquait que pour la Municipalité cela montrait de quelle manière on peut travailler de façon cohérente et intelligente pour rénover ces bâtiments en ayant le respect des locataires. Il souligne que l'on parle de rénovation alors qu'il s'agit en fait de raser un seul bâtiment de 11 étages, et non de 15, pour construire quatre bâtiments très bas. Au Lignon, deux bâtiments abritent 7000 habitants, ces bâtiments ont 50 ans et sont en cours de rénovation. Selon M. le Municipal, il ne faut pas réfléchir à une forme urbaine sur laquelle toutes les parties sont d'accord, mais si le préavis est refusé, ces personnes et familles qui ont déménagé seront fortement déçues et impactées. En fait, l'accord de toutes les parties concernait quelques technocrates. Autrement, l'accord du Conseil était comme dans le vrai monde, très partagé. Pour les personnes qui ont choisi de quitter la Suetaz, c'est avant tout pour ne pas vivre trois ou quatre chantiers successifs. M. le Municipal Maurice GAY rappelait encore que, dans ce quartier à relativement bas revenus, plus les tours sont hautes, plus cela revient cher au constructeur. Il sous-entend par-là que moins les locataires pourront payer. En fait, si les fondations peuvent être plus chères, les étages, répliqués à l'identique, diminuent les coûts, contrairement à ce que disait M. le Municipal. Cependant, il y a un usage dans l'univers immobilier qui est de majorer le prix de vente ou de location, parce que plus c'est haut, plus c'est beau.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

**16. *Rapport de commission – Préavis N° 130/2018
Nouveau Règlement communal sur la protection des arbres.***

Rapporteur : M. Claude FARINE

Avant la lecture des conclusions du rapport, M. Claude FARINE précise que pour la première séance, Mme Florence DARBRE GUBBINS a remplacé Mme Amparo LAZCANI, ce qu'il a omis d'indiquer dans son rapport et il s'en excuse.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que la Municipalité est d'accord avec les amendements proposés par la commission. Ils ont été vérifiés avec le département de l'Environnement. Elle précise que les deux nouveaux amendements qui seront proposés vont faire en sorte que le projet deviendra effectif au plus vite s'il n'y a pas d'opposition. Tout changement du règlement qui a déjà été mis à l'enquête doit faire l'objet d'une deuxième mise à l'enquête pour les articles modifiés.

Mme la Présidente va ouvrir la discussion générale préalable sur ce préavis. Ensuite, il sera discuté et voté article par article. Pour les articles ne nécessitant aucun changement, elle procédera par blocs. Si la parole n'est pas demandée, les articles non-amendés seront considérés comme acceptés. En cas d'amendement, la discussion sera ouverte sur ce dernier, puis un vote sur l'amendement aura lieu. Elle propose que ces votes soient faits à main levée. Une votation finale sur l'ensemble du préavis de révision partielle du règlement aura lieu à l'issue de la discussion finale. Le règlement sera projeté à l'écran.

La discussion générale est ouverte.

M. Yvan RYTZ remercie la Municipalité pour le travail pour ce nouveau règlement que les Verts avaient appelé de leurs vœux à plusieurs reprises, en particulier cet inventaire des arbres remarquables, de telle manière que ce patrimoine ô combien important pour notre commune soit protégé de manière adéquate. Il a également conscience qu'il s'agit d'un règlement de la protection des arbres et que celle-ci doit aussi s'accompagner d'efforts de re-arborisation au vu du réchauffement climatique. Les arbres ont un rôle important à jouer, cela a été expliqué lors de la présentation avant la séance. Il s'agit maintenant de la protection des arbres existants, renforcée, et il salue ceci. Il demande à la Municipalité, dans les délégations de compétences s'agissant des autorisations d'abattages, si ce n'est pas la Municipalité en tant que collègue qui les donne, mais la Municipale avec son Chef de service. Il demande s'il s'agit de la pratique actuelle qui va perdurer ou s'il s'agit d'une nouvelle pratique.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que la Municipalité est compétente, mais elle a délégué la compétence à la direction des Espaces Verts, c'est-à-dire au municipal en charge et au chef de service. La signature est toutefois faite sous la signature municipale.

M. Jacky COLOMB intervient au sujet de la commission consultative des arbres. Il croit savoir que cette commission a un règlement et il aurait souhaité qu'il soit mis en annexe pour que l'on puisse le rapprocher des articles qui concernent cette commission consultative. On lit que la commission se réunit deux à quatre fois par année, mais également à la demande. Cela concerne donc les nouveaux plans d'affectation susceptibles d'avoir un impact sur la végétation et cela aurait dû se passer dans le cadre de la Suettaz. Il souhaite que l'on lie clairement ces articles avec ce qui figure dans le règlement de la commission des arbres qui a un droit fort à l'information ainsi qu'un devoir d'information envers le Conseil.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE a trouvé le règlement sur le site nyon.ch. Elle rappelle que la commission des arbres est une commission municipale formée par des membres de tous les partis. Elle fonctionne de la manière décrite dans le rapport de la commission ad'hoc. Ce règlement est public. Ils regardent les situations problématiques sur le terrain et sont en anticipation sur des plans de quartier et des plans d'affectation. La présentation sur la couronne arborée a également été présentée à la commission des arbres.

M. Yves LEUZINGER soutient entièrement ce règlement, y compris les amendements proposés. Il précise qu'il faut faire confiance à des commissions nommées pour ça, à des chefs de services qui sont là pour mener à bien les autorisations nécessaires. Ce qui sera important est d'éviter d'avoir trop d'émotions autour des arbres, mais avoir une vision de l'arbre en ville. Généralement un règlement comme celui-là, quand il voit que dans le domaine privé, qu'à partir de 130 cm de diamètre on va pouvoir interdire l'abattage, il a peur de l'effet inverse. Si on a une vision trop restrictive de l'arbre en ville, on ne va plus rien planter qui pourrait dépasser une certaine hauteur et un certain diamètre. Or, on aimerait avoir une vision vivante de l'arbre en ville, de la végétation et de pouvoir changer d'avis. Il faudra faire attention à l'application du règlement et avoir une vision souple.

M. Christian PERRIN fait partie de la commission des arbres et souligne qu'il s'agit d'une commission consultative, elle n'a pas forcément de pouvoir décisionnel. Il pense qu'elle est importante et, pour l'avoir vécu de façon réelle avec un gros sapin sur sa propriété qu'il voulait abattre, on lui a refusé l'abattage et l'arbre a fini sur sa voiture.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe à la lecture et approbation des articles et amendements.

La discussion article par article est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, les articles non amendés seront considérés comme acceptés.

Article 3a (nouveau)

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Article 3b (nouveau)

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

La parole est demandée pour l'article 4.

M. Sacha SOLDINI a eu affaire à cet article qui était identique dans l'ancien règlement. Au niveau des arbres, le règlement est clair, mais il a trouvé de nombreuses définitions différentes concernant une haie vive. Cela peut être des essences différentes ou une certaine taille, l'Académie française mentionne n'importe quelle haie du moment qu'elle est vivante et il se demande si cela ne nécessiterait pas des précisions supplémentaires. Il s'interroge si un propriétaire qui plante des thuyas de 50 cm, cela est considéré comme une haie vive. Il n'a pas eu de réponse claire et souhaite avoir des précisions.

M. Claude FARINE pense qu'en ajoutant trop de précisions, on arrivera à un règlement qui va faire dix pages au lieu de cinq et il pense que l'efficacité doit être la règle. Le service des Espaces Verts a du personnel compétent qui peut dire, en cas de doute, quelle haie est protégée. D'après les dires des personnes qui travaillent sur le terrain, il y a peu de gens qui coupent sans rien dire. Les gens sont soucieux et questionnent facilement le service qui va sur place, puis donne son avis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Article 10

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Article 11

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE précise que la commission a trouvé que « dans la mesure du possible » est une expression assez vague qui pouvait être interprétée par celui qui souhaite abattre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Article 17

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Article 18

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE donne une petite explication concernant les espèces. Dans le règlement proposé par la Municipalité, on parlait d'essences. Or, si on se réfère à la classification des arbres et des plantes, le terme « essences » n'est pas un terme scientifiquement propre. La dernière tranche de la classification c'est espèces et non essences, raison pour laquelle le terme a été changé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Article 19

M. Yves LEUZINGER fait remarquer que l'on parle de genre et d'espèces, le genre étant le type de plantation. Cela ne sert à rien de mentionner genre et espèces si cela veut dire la même chose. Il suppose que l'on devrait parler de « types ». Il demande si le genre est du type de la classification. Si tel est le cas, cela ne sert à rien puisqu'une espèce est définie en soi. On ne peut pas avoir de différences d'une même espèce dans deux genres différents.

M. Claude FARINE dit se référer à la classification scientifique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité et 4 abstentions.

Article 21

La discussion est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER LEGER fait remarquer que dans les articles 19, 20 et 21, les mots genre et espèce sont parfois au singulier, parfois au pluriel.

M. Claude FARINE précise qu'à l'article 21, on se réfère à sa dimension, à l'article 19, on parle d'un plan de plantation.

M. Jacky COLOMB a l'impression que cette mention de genre et espèce contribue au langage épïcène puisque genre est masculin et espèce féminin. Cela permettrait de contenter tout le monde.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité et 1 abstention.

La discussion générale finale est ouverte.

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que dans certains articles, il est fait mention de « haies » et dans d'autres de « haies vives ». Il demande si l'on peut simplifier et mettre partout le terme de « haies ».

M. Yves LEUZINGER explique que le terme de « haie » comprend tout et une « haie vive » est une haie qui n'est pas une haie basse et a des essences indigènes et diversifiées. On pourrait mettre le terme de « haie » partout, mais on ne différencierait pas les haies hautes, basses ou vives.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE rappelle que le règlement est passé au département de l'Etat qui l'a regardé au peigne fin. Comme le soulignait M. Leuzinger, le terme de « haie vive » est plus restreint que le simple mot « haie ». Elle propose de garder le texte. Elle revient également sur la remarque en début de débat de M. Colomb et confirme que le règlement de la commission des arbres doit être revu.

Mme la Présidente rappelle que tous les articles ont déjà été votés.

M. Claude FARINE intervient sur les conclusions du préavis et, après consultation de la juriste de la commune, propose les conclusions suivantes :

1. d'adopter le nouveau règlement communal sur la protection des arbres, tel qu'amendé ;
2. de charger la Municipalité de procéder à la mise à l'enquête des modifications apportées au règlement. Si cette mise à l'enquête ne suscite aucune opposition, le Conseil communal autorise la Municipalité à transmettre le règlement, sans nouveau vote de sa part, à la Direction générale de l'environnement – Division biodiversité et paysage pour approbation par la Cheffe de département.

Il précise que la première mouture du règlement n'a suscité aucune opposition.

M. Jacky COLOMB pense qu'il faut reformuler légèrement le point 2 et dire « autorise la Municipalité à transmettre le règlement sans nouveau vote à la Direction générale de l'environnement pour approbation. Il n'est pas nécessaire de mentionner que c'est à la Cheffe du département de l'approuver.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que c'est de cette manière que cela se passe. La seule chose qui pourrait changer est que cela devienne un chef de département.

L'amendement modifiant le point 2 des conclusions est accepté à l'unanimité.

Au vote, le Conseil accepte les conclusions du préavis amendé à l'unanimité.

**17. *Rapport de commission - Rapport-préavis N° 142/2018*
*Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Favre et consorts du 30 octobre 2017 intitulé « Encourageons une mobilité moins polluante ».***

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 oui et 1 abstention :

- de prendre acte du rapport-préavis municipal N° 142/2018 valant réponse au postulat « Encourageons une mobilité moins polluante » du 30 octobre 2017 de Madame la Conseillère communale Suzanne Favre et consorts.

**18. *Rapport de commission – Préavis N° 147/2019*
*Chemin du Couchant et chemin des Saules - Réaménagement – Levée des oppositions***

Rapporteur : Mme Béatrice ENGGIST

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de lever l'opposition de Mme et M. Wisser Stéphanie et Franck, propriétaires d'un appartement en PPE sur la parcelle N° 5199 (chemin des Saules 26D) ;
2. de lever l'opposition de Mme et M. Delahaye Silvia et Sébastien, propriétaires d'un appartement en PPE sur la parcelle N° 5199 (chemin des Saules 26A) ;
3. de lever l'opposition de Mme et M. Mayer Laura et Philippe, propriétaires d'un appartement en PPE sur la parcelle N° 5199 (ch. des Saules 26C).

**19. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 151/2019
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse intitulé « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain »***

Rapporteur : M. David SAUGY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 151/2019 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse intitulé « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain ».

20. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Stéphanie Sahli est consort intitulé « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadre pour une électromobilité ambitieuse. »*

Rapporteur : Mme Elise BUCKLE

Mme la Rapportrice remercie les membres de la commission pour un débat constructif.

La discussion est ouverte.

M. Léon DE PERROT demande de penser également à l'électrification des transports publics.

M. Pierre WAHLEN fait remarquer qu'il ne faut pas imaginer que l'électromobilité sera la solution à tous nos maux et tous nos problèmes. Ce serait une illusion de penser que l'on va remplacer toutes les voitures à moteur à explosion par des voitures électriques. On va épuiser les ressources pour les voitures électriques de la même manière que l'on épuise les autres ressources. L'extraction des matériaux semi-précieux pour les batteries est une catastrophe pour l'environnement. Il estime que l'électromobilité individuelle n'est pas l'avenir de la mobilité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide par 63 oui, 1 non et 9 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

21. Propositions individuelles

M. Yvan RYTZ revient sur la communication de la Municipalité reçue le 7 mai dernier qui indique que, s'agissant de la grève du 14 juin, elle allait libérer, pour le moins ne pas sanctionner le personnel, notamment dans le but de pouvoir lui laisser la possibilité de participer aux différentes actions. Elle dit également son souci de voir l'administration pouvoir continuer son travail dans l'organisation des services. Il demande si, s'agissant de la continuité de l'administration, des mesures ont été prises pour s'assurer que les femmes, en priorité, pouvaient être libérées de certains postes qui devraient être assurés en matière de piquet. Il souhaite également savoir si la Municipalité a envisagé la possibilité de non seulement libérer, mais donner congé à son personnel pour les dernières heures de l'après-midi afin de pouvoir participer aux grands cortèges qui seront organisés.

Mme Rachel CAVARGNA DEBLUE revient également sur le communiqué de presse du 7 mai 2019 et rejoint l'intervention de M. Rytz. Elle souhaite que la Municipalité précise à quelles conditions le congé est autorisé, comment la continuité de l'activité de l'administration et de l'organisation des services sera assurée et selon quelles modalités le congé serait octroyé.

M. le Municipal Vincent HACKER leur répond qu'il a été décidé d'offrir aux collaboratrices et collaborateurs participant aux manifestations, les heures non-travaillées dès 14h. Les heures précédentes étant à charge sur les heures supplémentaires ou les congés. Un service minimum devra être assuré dans tous les secteurs de l'administration, les remplacements ne devront pas générer de coûts supplémentaires, aucune séance prétérissant les personnes souhaitant prendre congé n'aura lieu ce jour-là.

Mme Corinne VIOGET KARADAG fait remarquer qu'avec les beaux jours, les promenades à l'extérieur s'annoncent bien entendu plus nombreuses. Coureurs, cyclistes, marcheurs, tous vont s'en donner à cœur joie à parcourir sentiers, pistes et balades. Si on peut se réjouir de l'attrait grandissant de la mobilité douce, force est de constater qu'il n'est pas toujours aisé de co-circuler et qu'à toute évidence, les règles de la route n'ont pas évolué aussi vite que les moyens de locomotion individuels. Si la priorité du piéton semble évidente, il est cependant fréquent que l'usage des écouteurs ne le rend pas toujours très perméable à son entourage. Quel coureur n'a pas sursauté au dépassement ou à la sonnette insistante d'un vélo sur son parcours ? Il paraît donc tout à fait raisonnable de suivre l'exemple de Lancy (projection d'une affiche de Lancy) et d'attirer l'attention des cyclistes sur la préséance du bipède sur les bicyclettes. L'engouement pour les véhicules électriques, qu'ils soient vélos, trottinettes ou segways, rend la mobilité douce encore plus dangereuse puisque leur vitesse n'est de loin pas négligeable. Si ces véhicules doivent être considérés comme des cyclomoteurs légers, leurs utilisateurs semblent l'ignorer puisqu'ils circulent plus que volontiers là où même les vélos mécaniques sont interdits, comme à la Rue de la gare, par exemple. Par conséquent, il lui apparaît indispensable de mener une campagne d'information et de prévention. Tous-ménages, affiches aux endroits concernés, tout est bienvenu. Cela serait aussi l'occasion de répréciser les règles du 30 km/h en ville qui restent tout aussi méconnues et, par conséquent, sources de moult irritations tant des automobilistes que des piétons au centre-ville de Nyon.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES remercie Mme Vioget Karadag sur l'exemple de promotion de Lancy. Elle précise qu'ils ont également le projet de faire une campagne sur le partage de l'espace public, notamment lors de l'élargissement du sentier du Cossy, avec les associations de promotion du vélo qui seront contactées prochainement. Avec les mesures d'agglomération, on va se trouver avec un développement des voies de mobilité douce et donc cette question du partage de l'espace public qui va se poser de plus en plus, notamment avec l'électromobilité. Elle rappelle qu'une campagne a été faite lors de la rentrée scolaire pour sensibiliser les automobilistes, notamment dans les périmètres scolaires, sur comment se comporter dans les zones 30. Il y a effectivement une nécessité de répétitions des messages. Une autre campagne sera sans doute faite avant la fin de la législature.

M. Pierre WAHLEN signale deux impatiences à la Municipalité. La première a trait à la motion qu'il a déposée au mois d'avril l'année dernière pour la révision sur les taxes et émoluments sur les constructions. La commission a rapporté le 1^{er} octobre, soit il y a plus de sept mois, et aucun projet de règlement n'a été montré alors que celui-ci était presque intégralement rédigé. Il trouve dommage que l'on se prive de ces recettes et ne comprend pas pourquoi on

attend tellement. Deuxièmement, il rappelle que l'année dernière, au mois de juin, la Municipalité a mentionné, lors du débat sur les poubelles, qu'un guide des aménagements des espaces publics était prêt. Il demande si le Conseil sera informé de ce guide, si une communication sera faite et si oui à quelle date. Cela fait quatre ou cinq ans qu'il est attendu et il s'impatiente.

M. le Municipal Maurice GAY lui répond au sujet de la taxe et émoluments. Suite au retour de la motion à la Municipalité, le service de l'Urbanisme a repris ses discussions. Simplement, ils ne voulaient pas revenir trop rapidement, car ils ont étudié plus précisément le coût réel qui était induit par les travaux, les études et les délivrances des permis. Cela sera soumis à la Municipalité avant les vacances et le préavis viendra à la rentrée, avec des tarifs plus adaptés. La Cour des comptes avait également réagi et demande un certain taux de couverture.

M. Pierre GIRARD intervient au sujet des travaux sur la route de l'Etraz à Prangins. Toute une série de déviations ont été mises en place. Au giratoire de GSK, des barrières empêchent le trafic en direction de Gland. Il a été très surpris de constater que le trafic est dirigé vers la Vy-Creuse, petite rue, déjà bien chargée, avec un trottoir dangereux. Il pense que la déviation devrait se faire par le chemin de la Redoute, puis le long des voies CFF sur la commune de Prangins pour arriver vers la tour d'eau. Il veut bien faire des frais pour fournir le gaz à Prangins, mais ne pas faire des frais pour des déviations sur notre commune.

Sur le même sujet, M. Jacques HANHART estime important que les camions, le transit des poids lourds, soit interdit au centre-ville de Nyon. Il a vu un camion passer la Vy-Creuse après avoir tourné, et précise que c'était épique à voir.

M. Jean-Pierre VUILLE a appris par un communiqué de la Municipalité qu'un club de football lausannois viendra la saison prochaine disputer son championnat de Challenge League à Colovray. La presse vaudoise ainsi que La Télé l'avait déjà annoncé de manière certaine bien avant cela. On pourrait penser que c'est le fait du prince. Bizarrement, l'UEFA qui gère le centre sportif, prétendait jusqu'à ces derniers jours que l'occupation des terrains était au maximum de ses possibilités. Il y a un autre élément, au vu de certains articles de presse et de l'émission de la TSR de la veille relatant la présence de spectateurs perturbateurs, voire violents, dans cette catégorie de jeu, communément appelés fans ou hooligans, qui l'interpelle. Il demande à la Municipalité si, à l'heure où certains membres de ce Conseil, s'interrogent sur le coût de la police intercommunale, qui va payer pour assurer la sécurité dans la ville, à Colovray et ses abords.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ confirme que le Stade Lausanne viendra effectivement jouer ses matchs « à domicile » à Nyon, uniquement les matchs. Tous les frais de location de terrain, de police y compris les frais supplémentaires pour les équipes adverses estimées « à risques » par la police cantonale, tout sera facturé au Stade Lausanne, y compris les ramassages de déchets sur l'espace public.

M. Patrick BUCHS revient sur un petit encart dans la presse la semaine passée qui indiquait que le Conseil Régional offrait, dans sa grande mansuétude, pour l'Usine à Gaz, CHF 578'000.-. Ce qui fait, selon ses calculs, à peu près 3.61%. Dans le même petit encart, on apprenait que le Conseil Régional donnait, dans sa grande mansuétude, CHF 656'000.- pour les vins de La Côte, soit à peu près 14%. Or, d'après ses connaissances du DISREN, il souhaite que la Municipalité explique pourquoi on reçoit 3% et que Mont-sur-Rolle reçoit, elle, 14%.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT corrige quelques éléments. Le projet de l'Usine à Gaz a été calculé par la Région sur un montant de CHF 12.5 millions. Des bureaux sont prévus dans le projet et la Région ne participera pas financièrement à leur construction. D'autre part, la Région avait déjà participé pour CHF 204'000.- aux études. A cela s'est ajouté un montant de CHF 80'000.- pris sur le fonds du FRET (fonds régional d'équipements touristiques). Cela porte la somme à CHF 862'389.-, soit 4.9%. A titre comparatif, la Garenne a reçu CHF 720'000.- sur un total de CHF 14.4 millions, soit 5%. Il y a une différence entre le projet de la Garenne, celui de la maison des vins et l'Usine à Gaz. La Région finance déjà et continuera à financer pour des montants sensiblement supérieurs, l'activité qui se déroule au sein de

l'UAG, c'est-à-dire un subventionnement pour l'association qui était de CHF 70'000.- et qui va augmenter. Il y a une certaine cohérence par rapport à d'autres projets et, dans la part calculée, il y a un montant de CHF 125'000.- pour les communes non-membres du DISREN qui doit être à la charge de la commune de Nyon. C'est à la commune de Nyon d'aller chercher la participation de ces communes qui ne souhaitent pas participer à l'effort solidaire. Cela a été traité de manière équitable.

M. Philippe GLASSON était intervenu il y a environ deux ans pour demander une connexion des transports publics avec les bateaux de la CGN. Il lui avait été répondu que d'ici la mise en place des nouveaux horaires CFF en décembre dernier, la question serait réglée. Il constate que des centaines de frontaliers débarquent à Nyon et qu'il n'y a aucune inter-connexion, ni aucune possibilité pour que ces gens puissent se rendre auprès d'autres modes de transports, ce qu'il trouve extrêmement regrettable.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond qu'une information viendra prochainement car des études pour mettre en place de telles connexions ont été faites. Non seulement avec la CGN, mais également celle demandée par Mme Uldry pour une ligne entre le Boiron et Chantemerle. Cela coûte extrêmement cher et la ville de Nyon n'a pas, à l'heure actuelle, la possibilité d'offrir une ligne supplémentaire. Les résultats des études seront transmis.

Mme Edyta GRAF intervient au sujet de l'aménagement prévu à la Place de la Gare. La structure en béton de l'ancien quai du Nyon-St-Cergue a disparu, comme les rails. Les anciens rails ont été éliminés, mais, à sa grande surprise, elle a constaté l'arrivée de nouveaux rails qui serviront à soutenir la structure en bois prévue. Elle comprend qu'il est difficile de changer quelque chose à ce stade, mais demande des explications sur la possibilité d'amortir le bruit qui sera largement supérieur à ce qui était prévu. Le bois et le creux causent un bruit que les habitants de ce quartier vont devoir supporter. Elle demande s'il est possible de l'atténuer avant que ce ne soit terminé et amortir le creux de la structure. Les riverains devront déjà supporter la vie plus active de la nouvelle place et elle demande de ne pas ajouter des nuisances sonores. Elle est certaine que les spécialistes qui travaillent sur cet aménagement pourront trouver une solution à ce problème et empêcher cette erreur.

M. Jacky COLOMB intervient une dernière fois sur le genre et l'espèce, il se permet cette minute culturelle pour souligner qu'en biologie, en systématique, le genre est un rang taxinomique qui regroupe un ensemble d'espèces ayant en commun plusieurs caractères similaires. Le genre est le sixième rang de la systématique des espèces vivantes. Il est donc supérieur à l'espèce puisque les espèces sont contenues dans le genre.

M. Michael SAUERLAENDER a appris le 6 mai, dans le Journal La Côte, sur la présentation des comptes 2018, qu'il y avait eu moins de rentrées de la part des particuliers. Selon les explications de la Municipalité, au regard des efforts entrepris ces dernières années pour augmenter le nombre de logements à loyer abordable, beaucoup de nouveaux contribuables ont des revenus peu élevés. Trois lignes plus bas, on pouvait lire que cela faisait dire au syndic que les anciens habitants rapportent plus que les nouveaux. Il souhaite savoir ce que la Municipalité a prévu, notamment avec l'aide du délégué à l'économie, pour attirer des contribuables qui pourraient combler ce manque à gagner ou de nouvelles entreprises. Cette question l'amène à une autre question qui est de savoir ce que la Municipalité et le délégué à l'économie ont prévu au cas où notre voisin genevois serait enclin à refuser la RFFA pour attirer des nouvelles entreprises qui souhaitent déménager sur Vaud. On sait que certaines communes sur la Côte ont déjà entrepris de nombreux contacts dans ce sens et il espère que Nyon aussi.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que 2000 personnes arrivent chaque année et 1500 quittent la ville. Cela fait un certain brassage qui ne garantit pas le même niveau de contribution. Les variations ne sont pas énormes, mais il se trouve qu'un certain nombre de bons contribuables ont plutôt tendance à rester dans la commune et c'est une chance. Dans les nouveaux contribuables, il y a plusieurs catégories. Soit des salaires moins élevés, ou encore des propriétaires de PPE qui ont des charges plus élevées déductibles fiscalement que d'autres personnes qui sont là depuis plus longtemps. Ces dernières années, la Municipalité a favorisé les logements en location plutôt que de nouvelles PPE, ce qui fait une

légère différence, de l'ordre de 10 à 15%. Concernant les entreprises, ils seraient ravis d'accueillir de nouvelles entreprises, quand bien même, il préférerait avoir les administrateurs. Depuis cette année, les montants encaissés sur les bénéfices deviennent extrêmement faibles. Pour la ville de Nyon, ce n'est pas forcément une bonne opération. Ce serait mieux d'avoir les directeurs et les administrateurs. Pour faire venir des entreprises, il faut encore avoir des terrains, ce qui n'est presque plus le cas. De plus, elles ne se délocalisent pas d'un claquement de doigts, il faut un certain nombre d'arguments. Il y a également assez peu de locaux administratifs pour des entreprises qui travaillent essentiellement avec des ordinateurs et qui seraient délocalisables plus facilement. Ils ont essayé d'en « draguer » quelques-unes et sont presque arrivés avec l'une d'entre elles qui a finalement choisi Eysins. Ce n'est pas le but du délégué économique de faire de la promotion exogène à tout va. La priorité est sur le commerce local et une plateforme d'échange au niveau des locaux a été créée de manière à pouvoir dire d'une seule voix s'il y a des locaux disponibles à Nyon auprès des entreprises qui pourraient être intéressées.

M. Sacha SOLDINI a appris par un communiqué de presse ce soir à 17h45 qu'un peuplier est tombé à Nyon. Le hasard fait bien les choses, il est tombé dans le terrain de la Suettaz ! Le communiqué de presse explique qu'en tombant il a causé des dégâts sur d'autres arbres de la parcelle, à savoir trois érables à sucre de 8 à 10 mètres et quatre acacias robiniers. Il se trouve que le peuplier est tombé droit en direction de la route et n'a touché aucun autre arbre. Il demande si la commission des arbres pourrait se rendre sur place pour constater ces dégâts et apprendre à reconnaître un arbre que l'on doit abattre car trop vieux ou trop abîmé.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que ces arbres sont vieux (60-70 ans). Un est tombé ce jour, un autre est sur le point de tomber et sera abattu le lendemain. On est dans des risques de sécurité publique graves. Tous les arbres en danger ne sont plus protégés par les autres et sont donc affaiblis. Elle propose que la commission des arbres se rende le lendemain sur place à 7h45. Il faut agir vite, nous sommes dans un temps de bise durable.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE

22. Communication N° 156/2019
Révision du Règlement de la Municipalité – Délégations de compétences – Cadeaux, invitations, voyages et frais professionnels – Marchés publics.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. Rapport-Préavis N° 157/2019
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler « La plage de Nyon prend l'eau ! »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. Préavis N° 158/2019
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2018.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. Préavis N° 159/2019
Mise à jour Windows 10 – Demande de crédit de CHF 714'306.- TTC.

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND se demande pourquoi l'on doit choisir une démarche pérenne pour ce préavis afin de mettre à jour le parc informatique. Maintenant que l'on maîtrise bien les actions temporaires qui permettent le changement ultérieurement, on pourrait aussi distribuer un prospectus tous ménages afin d'inciter à une démarche participative nos concitoyens férus d'informatique.

M. Bastien CLERC qui sera premier nommé, se permettra de changer la date de la commission qui ne lui convient pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

26. Motion de M. Laurent MIEVILLE pour des mesures permettant aux taxis 100% électriques d'emprunter les lignes de bus sur le territoire communal.

M. Laurent MIEVILLE remercie le Conseil d'avoir accepté le rapport N° 142 de manière claire et refait l'historique de cette motion. Cela a commencé en 2017 par un postulat qui demandait de modifier le règlement des taxis afin d'encourager les véhicules énergiquement efficaces. La commission était déçue de la réponse indiquant qu'elle regrettait l'approche superficielle de la problématique et qu'elle aurait souhaité qu'on envisage l'utilisation des lignes de bus par les taxis électriques. La commission avait soumis un autre postulat à la Municipalité en octobre 2017. Certaines questions avaient trouvé des réponses mais il demandait de remplacer certaines grosses limousines par des véhicules électriques à l'instar d'autres villes (en Chine ou à Londres). Une partie de la commission revient avec une proposition concrète qui viserait à encourager l'utilisation de taxis électriques en leur donnant accès aux lignes de bus. Les motionnaires sont conscients que priorité doit être donnée aux bus, mais on pourrait donner un signal clair pour remplacer quelques-unes de ces grosses limousines. Il rappelle que la ville a reçu un prix pour la mobilité électrique en 2017.

La discussion est ouverte.

M. Léon DE PERROT pense que favoriser la mobilité individuelle au nom de l'écologie lui semble absurde. Pourtant c'est ce que la présente motion propose. C'est en fait ce que différentes interpellations, différents postulats et différentes motions n'ont eu cesse de demander depuis le début de l'année. Il avoue en rire, les dents serrées, crispées, et déçu mais pas étonné car la présente motion est symptomatique de la manière dont une certaine frange néo-libérale, ultra-libérale, considère l'écologie. Son moto : polluer moins, consommer autant, si ce n'est plus. Bien entendu, la réduction de la pollution est une mesure absolument nécessaire, mais ce n'est pas la présente motion qui va y remédier. Elle est inutile, voire néfaste pour trois raisons. La première est logique : tout simplement ce ne sera pas indolore financièrement étant donné le possible retard qu'il y aura sur les bus aux heures de pointe, ni sécurisé pour les vélos qui roulent sur ces voies de bus, ni applicable, car on parle de limitation, mais comment différencier un taxi d'un autre taxi. Deuxièmement, il y a un problème social. Ne nous mentons pas, comme pour les voitures électriques, ce ne sont pas les personnes lambda qui profiteront de ces éco-taxis, mais les personnes aisées qui en plus d'un confort supérieur auront le privilège de passer royalement devant la populace entassée. Troisièmement, il y a, ironiquement, un problème écologique. La communauté scientifique dans son immense majorité, s'accorde sur le fait qu'il faut à tout prix baisser nos flux d'énergie de matière, c'est-à-dire restreindre notre surconsommation énergétique à laquelle contribue acerbement la mobilité individuelle qu'encourage cette motion. Il est interrompu par quelques remarques insultantes et poursuit. Si ce Conseil veut agir pour l'environnement en modifiant sa mobilité, c'est une mobilité plus écologique, plus solidaire et plus cohérente qu'il lui faut. Celle-ci se situe dans une promotion non pas de la mobilité individuelle motorisée, quand bien même moins polluante, mais elle se situe dans une promotion continue des transports publics et de la mobilité douce.

Mme Elise BUCKLE n'est pas sûre que l'exemple de la Chine soit un bon exemple car ils ont d'énormes problèmes d'embouteillages et investissent massivement dans les métros, les bus et les vélos électriques. Elle n'est pas contre le fait d'avoir des taxis électriques, mais elle trouverait plus ambitieux d'avoir des bus électriques dans ces voies de bus.

M. Pierre WAHLEN se félicite que les voies de bus, qui ont fait l'objet pour la priorisation et la mise en place de feux, qui ont fait un scandale au sein du Conseil, sont aujourd'hui convoitées par d'autres personnes. Le constat est là, les voies de bus fonctionnent à tel point que d'autres veulent les utiliser, également par des vélos. Il se demande si l'on veut, dans ces voies, créer des conflits qui, aujourd'hui n'existent pas. Que les chauffeurs de taxis achètent des véhicules électriques, c'est de leur responsabilité, ce n'est pas à la ville de les favoriser en créant des conflits qui n'existent pas. On a d'autres priorités et ce n'est pas avec ce genre de mesures que l'on va aider le climat.

M. Yves LEUZINGER vit des moments intéressants en voyant tout le monde qui s'occupe avec des petites mesures du climat. Il remercie tout le monde qui, avec leur capacité d'imaginer l'avenir, de prendre enfin le temps de parler dans un débat complet et, tous partis confondus, de parler de climat. Cette mesure n'a, pour lui, aucun problème à être validée, mais il pense qu'il s'agit d'une mesurette qui n'a rien à voir avec une vraie vision du climat. Il demande d'arrêter de se battre pour cela, mais de prendre le temps, la prochaine fois qu'il faudra voter de vraies mesures qui aideront le climat, et voter avec une grande unanimité.

M. Sacha VUADENS espère qu'une vraie prise de conscience émerge de ces temps agités et que celles et ceux qui font les lois et les règlements fassent leur boulot. Dans cette motion, le texte dit que par souci de réduction de CO₂, on propose aux taxis 100% électriques d'emprunter les voies de bus nyonnais selon des modalités à fixer par la Municipalité. Sous couvert de la problématique de sauvegarde du climat qui a décidément bon dos, on propose, sans rire, d'accorder un passe-droit, pour une population équivalent au maximum à ½% du parc automobile nyonnais, les quelques voies de bus déjà fortement empruntées. Il se demande quelle sont les limitations : si c'est en nombre, qui contrôlera l'utilisation, si c'est durant des plages horaires, quelles seront-elles. Il s'interroge si elles seront utilisées durant les heures de pointe, quand elles sont nécessaires aux bus ou aux heures creuses lorsque cela n'est pas très utile. Il pense que l'échauffement du climat échauffe également les esprits. Il se demande s'il est vraiment raisonnable de créer ces différences de traitement dans notre ville, quels seront vraiment les effets de cette décision sur le CO₂ ou sur le choix des clients de taxis. Il pense que cela n'apportera aucun changement. Par ailleurs, il s'étonne que la motion demandant la piétonisation du centre-ville, votée il y a peu, ayant sans conteste plus d'impact sur les citoyens, n'ait pas reçu le même soutien de la part de certains partis qui proposent cette motion. Au-delà des discussions théoriques et des prises de position, il s'agit de savoir répondre à la question sur ce que peut faire le Conseil et notre ville pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. A son avis, cela passe par infléchir les habitudes des citoyens en termes de locomotion et investir massivement dans les transports en commun accessibles à tous et non les transports individuels. Il s'agit également d'adopter des mesures d'assainissement des bâtiments, comme le préavis municipal N° 109 l'avait d'ailleurs prévu, et enfin être exigeant sur l'établissement des objectifs stratégiques de la transition énergétique et notamment pour nos Services Industriels.

M. Jacques HANHART propose au parti socialiste d'inviter M. Roger Nordmann qui a fait un document d'une centaine de pages concernant la mobilité électrique. Il s'agit d'un excellent document qui met tous les avantages et les inconvénients. Il défend la mobilité électrique.

M. Dominique KARLEN demande le renvoi de la motion à une commission. Et pour répondre à M. Hanhart, il lui signale avoir lu le document qui ne préconise pas seulement la voiture, mais également le train et les transports mutualisés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi de la motion à une commission.

27. Motion de M. Pierre WAHLEN pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

M. Pierre WAHLEN propose de renvoyer la motion directement à la Municipalité contrairement à ce qui est indiqué dans la motion.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY remercie M. Wahlen pour sa motion et la Municipalité accepte le renvoi direct étant donné que le sujet a déjà été travaillé avec la commission de l'Urbanisme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil envoie la motion à la Municipalité à une large majorité, 3 non et 1 abstention.

28. Postulat de M. Léon DE PERROT intitulé « Pour une utilisation systématique des écritures épïcène et inclusive. »

M. Léon DE PERROT précise que l'on tend souvent à imputer à ceux qui proposent la démarche des écritures épïcènes d'être en quelque sorte utopiques, mais il ne prétend pas qu'il s'agit d'une formule magique qui réglerait la question des inégalités. Elles sont cependant une partie d'un dispositif qu'il faut mettre en place. La langue a une force très importante et le fait que les documents qui proviennent de l'Etat et les documents officiels soient rédigés de cette manière est importante.

La discussion est ouverte.

M. Marco CARENZA, étant donné que la rédaction des documents concernés (règlement, préavis, communiqués de presse) est de compétence municipale, se demande s'il ne faudrait pas poser la question préalablement à la Municipalité sur cette éventuelle adaptation et qu'elle prenne position. Il pense qu'il faudrait transformer ce postulat en interpellation, ce qui permettrait d'avoir une première position.

M. Jacky COLOMB comprend bien les termes de l'écriture épïcène, mais en ce qui concerne l'écriture inclusive, si on commence à dire les Conseiller.ère.s, il se demande comment on va le lire et comment vont faire les personnes qui ne maîtrisent pas très bien notre langue ou les dyslexiques. Il s'interroge sur la présentation et la beauté de notre langue. On peut faire cet effort, mais alors il faut écrire les mots en entier.

M. Léon DE PERROT lui répond que, effectivement, le point médian pose énormément de problèmes, mais comme il l'a indiqué à la fin de son postulat dans les exemples pour la rédaction épïcène, il existe treize exemples différents et le .e.s n'est qu'une des possibilités. Il s'agit d'un postulat et la Municipalité pourra décider d'exclure cette possibilité. Il pense qu'il y a suffisamment d'alternatives pour éviter de recourir au .e.s. Il précise qu'il existe également l'accord de proximité qui consiste à accorder avec le dernier nom mentionné.

M. Sacha VUADENS précise à M. Carenza qu'il s'agit d'un postulat qui demande à la Municipalité l'opportunité de dresser un rapport sur la modification. On peut le faire sur des compétences municipales et il estime qu'il faut le garder en postulat car il a toute sa raison d'être.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

28bis « Interpellation de M. Léon DE PERROT intitulé « Arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, et après ? » »

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

29. Divers en rapport avec la séance.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE donne rendez-vous à la commission des arbres le lendemain à 7h45 à la Suettaz. Elle n'a aucun autre moyen de convoquer cette commission si rapidement.

M. Dominique KARLEN souligne que le Conseil communal est un lieu d'échange, on peut être d'accord ou pas, mais ce soir, certains ont dépassé les limites lors de certaines interventions.

M. Jacky COLOMB intervient sur le même sujet. Il trouve que, depuis un certain temps, il y a des marques de non-respect qui s'expriment dans ce Conseil et il abonde dans ce sens. Ce qu'il s'est passé ce soir n'est pas normal, mais ce qu'il s'est passé lors de la dernière séance, alors que certains Conseillers de droite parlaient de sauvegarder les arbres et qu'on pouffait à gauche, n'est pas normal non plus. Il a d'autres souvenirs et il faut éviter l'escalade et revenir à un dialogue, même opposé, mais poli et respectueux.

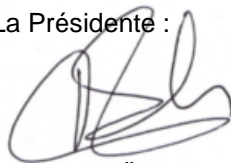
M. Yvan RYTZ concède que les débats peuvent être vifs, même s'agissant des haies vives, et il complète, sur le sujet, que les haies vives sont précisées dans l'article 5 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites que « sont protégés, les arbres, cordons boisés, boqueteaux, haies vives », notamment tout ce que les communes souhaitent mettre par voie réglementaire.

M. Claude FARINE a constaté dans le Règlement de la Municipalité que l'on continuait à parler du Conseil Régional. Il aimerait que l'on utilise les nouveaux termes, soit Région de Nyon. D'autre part, il a reçu le préavis N° 158 concernant les comptes communaux et la gestion, ce qui fait un document très lourd informatiquement. Il demande d'avoir deux documents séparés.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 23h05.

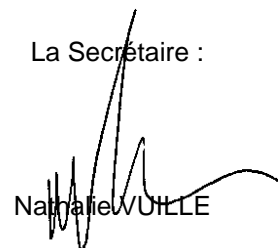
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Véronique BÜRKI

La Secrétaire :



Nathalie WUILLE